

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
10 avril 2018
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	9	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Sophie GRINEISER	10	Jean-Claude GUEZENNEC
3	Jean-Luc LECOMTE	11	Daniel BEAUDOUX
4	Françoise COUTAND	12	Frédérique PERBOST
5	Dominique TIERCELIN	13	Eric HAMEAU
6	Béatrice GALLET	14	Céline BESNARD
7	Michel FISSEAU	15	Thierry NICOLAS
8	Sophie LEBOSSÉ	16	Sandrine FIAN

Absent non excusé: Gaëtan LE GAC.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte de gestion 2017,
- 2) Compte administratif 2017,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2017,
- 4) Orientations budgétaires 2018,
- 5) Vote des taux d'imposition 2018,
- 6) Subventions et participations 2018,
- 7) Budget primitif 2018,
- 8) Agglomération du pays de Dreux - Convention eaux pluviales,
- 9) Dotation de soutien à l'investissement des communes - Portail école,
- 10) FDI - Demande de subvention- Aménagement du bâtiment de l'ancien silo,
- 11) Région - Demande de subvention - Aménagement du bâtiment de l'ancien silo,
- 12) Droit de préemption urbain,
- 13) Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2017**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2017** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2017** par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 010 300.91	336 413.33
012	Charges de personnel et frais assimilés	557 650	491615.74
014	Atténuation de produits	33 500	31 787.37
65	Autres charges de gestion courante	294 000	198 864.13
66	Charges financières	25400	24 960.49
67	Charges exceptionnelles	2 000	300
042	Opération d'ordre entre sections	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	400 000	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 322 850.91	1 083 941.06

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
013	Atténuation de charges	3 000	2 965.90
70	Produits des services et du domaine	56 000	108 685.58
73	Impôts et taxes	496 500	549 504.69
74	Dotations subventions participations	568 359	701 546.98
75	Autres produits de gestion courante	10 000	38 425.45
76	Produits financiers	0	3.08
77	Produits exceptionnels	1 000	1 815.86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 134859	1 402 947.54
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 187 991.91	1 187 991.91

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Mandats émis
21	Immobilisation corporelles	569 435.13	350 539.55
16	Emprunts	56 262	56 261.98
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		625 697.13	406 801.53
001	Déficit d'investissement reporté n-1	0	0

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédit ouvert	Titres émis
13	Subventions d'investissement	103 342.44	135 714
16	Emprunts et dettes assimilées	10 233	11 370
20	Immobilisations incorporelles	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	
10	Dotations	49 000	58 096.95
1068	Dotations, fonds divers et réserve		
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 165
024	Produits de cession		0
040	Opération d'ordre entre sections	0	
021	Virement de section de fonctionnement	400 000	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		562 575.44	206 345.95
001	Excédent d'investissement reporté n-1	0	0

VOTE : PRESENTS 16 - VOTANTS 15 - POUR 15 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc BARBIER après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2017 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	319 006.48
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	1 187 991.91
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2016	1 506 998.39

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	- 137 333.89
--	--------------

Restes à réaliser : Dépenses : 120 885.70 €	Restes à réaliser : Recettes : 0€	Soldes des restes à réaliser : - - 120 885.70 €
--	--------------------------------------	--

Besoin de financement à la section d'investissement	258 219.59
--	-------------------

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	258 219.59
---	-------------------

2°) - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de	1 248 778.80
---	---------------------

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

DEPENSES OPERATIONS DÉJÀ PAYEES POUR 2018	
ECLAIRAGE ROUTE DE FESSANVILLERS	11 761,67
REMPACEMENT LAMPES MERCURE SOLDE	20 148,30
ARBRES	248,69
DEMOLITION SILO	62 653,80
TERRASSEMENT AIRE DE JEUX	6 264,00
MACONNERIE MUR SILO	2 280,00
DEMOLITION ANCIENNE GENDARMERIE	27 597,60
REMPACEMENT POTEAU INCENDIE	2 340,00
TOTAL	133 294,06

EMPRUNT	58 000,00
TOTAL	58 000,00

DEPENSES OPERATIONS PROJETEES POUR 2018	2018	2019
AMENAGEMENT BATIMENT ANCIEN SILO	200 000,00 €	
AMENAGEMENT ROUTE DE DREUX PHASE 2	105 000,00 €	
AMENAGEMENT VOIRIE CENTRE VILLE	50 000,00 €	
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	14 500,00 €	
SENS GIRATOIRE - RESEAUX PLUVIAL ET AUTRES	50 000,00 €	
ACQUISITIONS FONCIERES SENS DE CIRCULATION	85 000,00 €	
PLAN D'ENTRETIEN	5 200,00 €	
PERMIS DE CONSTRUIRE BATIMENT SILO	5 000,00 €	
PORTAIL ECOLE ELEMENTAIRE	15 000,00 €	
BORNE INCENDIE	3 100,00 €	
VITRAIL	2 300,00 €	
MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	3 000,00 €	
SENS GIRATOIRE - ECLAIRAGE PUBLIC		18 000,00 €
VOIRIE GRENIER A SEL		30 000,00 €
SIGNALÉTIQUE VOIRIE	5 120,00 €	
PLUVIAL EURELIALES	9 700,00 €	
Investissements projetés	552 920,00 €	48 000,00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des membres présents VOTE les taux des trois taxes, sans augmentation soit :

- ▶ Taxe d'habitation 14.21 %
- ▶ Taxe foncière (bâti) 20.15 %
- ▶ Taxe foncière (non bâti) 32.62 %

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation du taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe d'habitation	1 592 000 €	14,21%	/	226 223 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 231 000 €	20,15%	/	248 047 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86 500,00 €	32,62%	/	28 216 €
TOTAL	2 909 500 €			502 486 €

SUBVENTIONS - ADHESIONS- PARTICIPATIONS

ARTICLE 6574 et 65738

Organisme	Montant
ABEM	2 150,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750,00 €
APEL SAINTE MARIE	450,00 €
AS BREZOLLES HANDBALL	2 000,00 €
ASTTB TENNIS DE TABLE	270,00 €
ASSOC SPORTIVE COLLEGE	297,00 €
ATMB - TRAVAUX MANUELS	90,00 €
BBC BREZOLLES BAD CLUB	330,00 €
CLUB ATHLETISME DE BREZOLLES	660,00 €
COLLEGE - FOYER SOCIO EDUCATIF	400,00 €
COMITE DES FETES	4 500,00 €
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE BREZOLLES	1 330,00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE BREZOLLES	720,00 €
DOJO BREZOLLIEN	510,00 €
FNACA	100,00 €
FULL CONTACT BREZOLIEN	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	480,00 €
HAMECON BREZOLLIEN	340,00 €
HARMONIE DE BREZOLLES	2 700,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	700,00 €
LES ENFANTS A L'HONNEUR (APEEPB)	500,00 €
OGECE SAINTE MARIE	270,00 €

TAEBO PUNCH	300,00 €
TENNIS CLUB	1 320,00 €
THE COUNTRY S ANGELS	40,00 €
USB	3 915,00 €
ADMR	160,00 €
AFM	45,00 €
AMF28	954,05 €
CAUE	120,00 €
CFAI EURE	45,00 €
ASS COMITE DPTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	70,00 €
ECOLE TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE	15,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018

Fonctionnement dépenses

Chapitre	BP 2018
011 - Charges à caractère général	1 108 500
012 - Charges de personnel et frais assimilés	535 450
014 - Atténuations de produits	28 000
023 - Virement à la section d'investissement	560 000
65 - Autres charges de gestion courante	223 900
66 - Charges financières	23 000
67 - Charges exceptionnelles	2 000
	2 480 850

Fonctionnement recettes

Chapitre	BP 2018
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 248 778.80
013 - Atténuations de charges	500
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 300
73 - Impôts et taxes	531 000
74 - Dotations, subventions et participations	612 770
75 - Autres produits de gestion courante	25 500
76 - Produits financiers	1.20
	2 480 850

Investissement dépenses

Chapitre	BP 2018
20 - Immobilisations incorporelles	10 200
204 - Subvention d'équipement versées	32 000
21 - Immobilisations corporelles	693 887.11
16 - Emprunt et dettes assimilées	58 000
001 - Solde d'exécution négatif	137 333.89
	931 421

Investissement recettes

Chapitre	BP 2018
13 - Subventions d'investissement	72 201.41
10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 000
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	258 219.59
021 - Virement de la section de fonctionnement	560 000.00
	931 421

VOTE : PRESENTS 16 - VOTANTS 16 - POUR 16 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX- EAUX PLUVIALES APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) doit se réunir après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement lorsqu'une charge est rétrocédée à une commune). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Au cours de l'année 2017, la CLETC s'est réunie pour 2 séances de travail les 19 juin et 11 septembre.

La commission s'est à nouveau réunie le 27 novembre 2017 pour formaliser les décisions prises sur les eaux pluviales.

Au terme de ses travaux, elle a adopté le rapport joint, dont le conseil communautaire du 11 décembre 2017 a pris acte. Le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport.

La Commune est concernée par les eaux pluviales,

Enfin, deux projets de convention sont joints pour organiser l'exercice de la compétence eaux pluviales de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX en lien direct avec la Commune pour plus d'efficacité.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 *nonies* C,

Ceci exposé et après débat du Conseil qui s'en est suivi, Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vote à main levée pour :

- **Approuver** le rapport de la CLETC ;
- **Autoriser** la signature des actes confiant à la commune l'exercice opérationnelle de la compétence, avenant N° 1 et avenant N°2.

L'unanimité des membres présents se sont prononcés favorablement.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES PORTAIL DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le manque de sécurité de l'accès de l'école élémentaire, ruelle des

remparts. Le portail, le portillon et les murets sont très facilement franchissables du fait de leur faible hauteur.

Afin de prévenir toute intrusion malveillante, la commune envisage d'installer un portail, un portillon et une clôture en acier de 2 mètres de hauteur.

Un interphone avec vision sera également installé de manière à maîtriser l'accès à l'établissement scolaire.

Le coût de ces travaux de sécurisation est estimé à 14 500 euros.

Dans le cadre de la thématique « Mise aux normes et sécurisation des équipements publics » l'assemblée délibérante sollicite la dotation de soutien à l'investissement des communes pour la réalisation de ce projet.

FDI ET RÉGION - DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGEMENT BATIMENT ANCIEN SILO

Suite à la démolition du silo situé route de Chartres, un bâtiment d'environ 600 m² a été conservé afin d'accueillir des associations.

Des travaux conséquents d'aménagement sont nécessaires, notamment la création de plusieurs ouvertures et le désamiantage et le remplacement de la toiture.

Le coût des travaux est évalué à 190 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux.
- **SOLLICITE** le fonds départemental d'investissement au titre d'un projet structurant à hauteur de 30% de 100 000 euros HT de travaux.
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	190 000 HT	soit 228 000 € TTC
Subvention F.D.I. 30%	57 000 €	
Région	<i>La plus élevée possible</i>	
Autofinancement	133 000 HT	159 600 € TTC

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.
- Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 555 - 20 rue de la Mare aux Tourelles - 239 m²

AB 34 - 3 rue du Bourg Viel - 51 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Mur de la pizzeria

Par courrier recommandé transmis par un avocat, la société EDP demande à la commune de prendre en charge la moitié de la réfection du mur du pignon de la pizzeria, estimant que la commune est responsable de la dégradation du mur.

Sens de circulation

Le conseil municipal officialise l'abandon du projet de déviation au profit du projet de sens de circulation.

Zone d'activité

Messieurs, Jean-Luc LECOMTE, Michel FISSEAU et Jean-Claude GUEZENNEC représenteront la commune auprès de l'agglomération du pays de Dreux, lors du bilan d'activité de la zone d'activité de Brezolles.

Souvenir Français

Suite à la restauration des sépultures d'anciens combattants de la 1^{ère} Guerre mondiale, le souvenir Français souhaite que soit organisée une petite cérémonie. Celle-ci pourrait avoir lieu au moment de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Hameçon brezollien

Le président remercie la commune pour le prêt de l'étang lors de l'organisation de leur concours de pêche.

Daniel BEAUDOUX

Informe l'assemblée de sa participation au championnat de France des élus de course à pied et de VTT à Poitiers.

Françoise COUTAND

Informe l'assemblée de la mise en place d'une exposition sur l'église, dans l'église lors des journées du patrimoine.

Souhaite savoir si l'aire de jeux sera ouverte pour les vacances de printemps. Les pluies incessantes du mois de mars et avril ont retardé le chantier de terrassement, l'ouverture fin avril est compromise.

Signale la présence de rats de plus en plus nombreux sur la commune.

Sophie GRINEISER

Sollicite les membres présents pour la rédaction d'articles dans le mini bull.

Informe l'assemblée de l'organisation du forum des associations le samedi 1^{er} septembre.

Annonce que les animations sportives pour les jeunes de 10 à 17 ans auront lieu cette année à Brezolles du 23 au 27 juillet.

La séance est levée à 22h30.